

## Quels renseignements apprécieriez-vous avoir en tant que consommateur?



Mary Lou Gignac, MPA  
Registratrice et directrice générale

En tant que diététiste ou que consommateur de services de professionnels de la santé, quels renseignements aimeriez-vous avoir?

L'Ordre aimerait avoir votre point de vue afin d'adapter ses politiques pour réglementer la profession dans l'intérêt du public.

[Exprimez vous ici](#)

ou

Contactez Mary Lou Gignac  
416-598-1725, poste 228  
[gignacm@cdo.on.ca](mailto:gignacm@cdo.on.ca)

La réglementation de la profession de diététiste s'effectue dans le cadre de systèmes et d'environnements sociaux de grande envergure. Un exemple est le système de réglementation des professions de la santé constitué du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, de trois organismes gouvernementaux (Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé, Commission d'appel et de révision des professions de la santé, Bureau du commissaire à l'équité) et des 25 ordres de réglementation des professions de la santé. Tous ces ordres sont régis par les exigences, les pouvoirs et les procédés établis dans la *Loi de 1991 sur les professions réglementées de la santé* (LPRS). La réglementation des professions de la santé a lieu également dans le contexte des valeurs et comportements sociaux changeants. La technologie de l'information a radicalement changé les attentes de la société en matière d'accès à l'information, y compris l'accès à des renseignements sur les personnes et les organismes qui fournissent des soins de santé.

**Connaissez-vous les renseignements sur les diététistes, les médecins et chirurgiens et d'autres professionnels de la santé qui sont actuellement accessibles? En tant que diététiste ou que consommateur de services de professionnels de la santé, quels renseignements aimeriez-vous avoir?**

Tous les ordres de réglementation des professions de la santé doivent tenir un tableau de leurs membres sur leur site Web et y indiquer au moins les renseignements demandés dans la LPRS. Les règlements administratifs de l'Ordre des diététistes de l'Ontario précisent les renseignements supplémentaires à indiquer dans le tableau des diététistes (la liste complète se trouve dans le règlement administratif n° 1, article 42). Ces renseignements sont :

- Le nom et l'historique des changements de nom pendant que le membre exerce;
- Le numéro d'inscription;
- La ou les langues dans lesquelles le membre exerce;
- Les coordonnées des lieux d'exercice;
- L'historique de l'inscription (dates et raisons), y compris le type de certificat, les suspensions, les révocations et les rétablissements de l'inscription;
- La mention d'une démission et de l'engagement à ne pas exercer quand un membre démissionne pendant un processus comme une enquête, une évaluation, un processus disciplinaire ou de déclaration d'incapacité;
- Les processus disciplinaires et de déclaration d'incapacité, y compris l'orientation vers un groupe d'experts, les conclusions et leurs raisons, et un résumé;
- Les conditions ou limitations assorties à un certificat d'inscription, y compris les dates, les raisons et variations de ces conditions ou limitations;
- Renseignements sur la société professionnelle de la santé parallèles aux renseignements ci-dessus.

Si vous faites une recherche dans les tableaux de certaines professions, comme celui des médecins et chirurgiens de l'Ontario, vous trouverez davantage de renseignements. Certains



secteurs de la société demandent en effet aux ordres de réglementation de fournir davantage de renseignements afin d'aider les gens à choisir leurs professionnels de la santé en toute connaissance de cause.

En janvier 2013, une série d'articles du *Toronto Star* ont porté sur le droit du public d'avoir des renseignements sur ce qui était qualifié de « sérieuses mises en garde » concernant des professionnels de la santé qui avaient fait l'objet d'une enquête à la suite d'une plainte ou d'un rapport sur leur conduite ou leur compétence.

1. The *Toronto Star*, 11 janvier 2013 : « Doctors, dentists, pharmacists: The mistakes you can't know about »; 14 janvier : « Health colleges given go-ahead to make cautions public »; 16 janvier : « Health minister urged to tell colleges to publicize cautions ».

**En tant que parent, consommateur et personne qui en oriente d'autres vers des fournisseurs de soins, quels renseignements escompteriez-vous pour faire des choix éclairés?**

L'Ordre aimerait avoir votre point de vue afin d'adapter ses politiques pour réglementer la profession dans l'intérêt du public.

1. **Appelez Mary Lou Gignac au 416-598-1725, poste 228**
2. **Écrivez à [gignacm@cdo.on.ca](mailto:gignacm@cdo.on.ca)**  
**ou**
3. **Exprimez-vous en utilisant ce lien :**

<http://www.collegeofdietitiansofontariosurveys.com/s/RegisterInformation/>